

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 30 septembre 2025, à 8 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

**PRÉSENCES :**

Sont présents, M. Patrice Bilodeau, M. Etienne Lemelin et M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

**AVIS DE CONVOCATION :**

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Acceptation de la démission de M. Jean-Félix Trudel à titre de premier répondant du Service de sécurité incendie;
- Mandat à Toiture Supérieure Inc. pour la fourniture et l'installation d'arrêts de neige sur le toit de l'église;
- Mandat à Groupe Conseil Uda Inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réhabilitation du puits P-4;
- Octroi d'un contrat pour les travaux de réhabilitation du puits P-4;
- Octroi d'un contrat pour l'achat d'équipements d'aqueduc, sanitaire et pluvial pour les travaux de raccordement du projet l'Espace Bonne Entente.

De plus, tous les membres étant présents à la séance extraordinaire, les membres du conseil consentent unanimement à ajouter les sujets suivants à la présente séance :

- Mandat à DG3A Inc. pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour une mise aux normes de la caserne incendie;
- Approbation de l'entente intermunicipale relative à une fourniture de services pour la collecte des encombrants sur appel.

175-09-2025

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. JEAN-FÉLIX TRUDEL À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**

Il est proposé par Mme Anne-Marie Couture  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la démission de M. Jean-Félix Trudel, à titre de premier répondant au Service de sécurité incendie, rétroactivement au 5 août 2025.

176-09-2025

**MANDAT À TOITURE SUPÉRIEURE INC. POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ARRÊTS DE NEIGE SUR LE TOIT DE L'ÉGLISE :**

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a obtenu l'autorisation de la Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus et du comité de consultation et d'organisation local quant à l'installation d'arrêts de neige sur deux versants de l'église;

Considérant l'offre reçue de Toiture supérieure Inc. pour la fourniture et l'installation d'arrêts de neige sur deux versants au montant de 8 000 \$ plus les taxes;

En conséquence, il est proposé par M. Patrice Bilodeau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accorde à Toiture supérieure Inc. un contrat pour la fourniture et l'installation d'arrêts de neige sur deux versants de l'église, au montant de 8 000 \$ plus les taxes, selon la soumission no. 1143 du 8 septembre 2025.

177-09-2025

**MANDAT À GROUPE CONSEIL UDA INC. POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PUIITS P-4 :**

Considérant qu'à la suite des essais de pompage par paliers réalisés sur le puits P-4 le 26 août 2025, les résultats indiquent une perte de capacité de 65 % par rapport à la capacité initiale mesurée lors de la construction du puits en 2016;

Considérant qu'il est recommandé que la Municipalité procède à la réhabilitation du puits P-4 et soit accompagnée de professionnels afin de superviser les travaux;

Considérant l'offre reçue de Groupe Conseil UDA Inc. au montant de 13 466 \$ plus les taxes à la suite d'un appel de propositions;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accorde à Groupe Conseil UDA Inc., un contrat pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réhabilitation du puits P-4, au montant de 13 466 \$ plus les taxes, le tout selon la soumission en date du 11 septembre 2025.

178-09-2025

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PUIITS P-4 :**

Considérant qu'à la suite des essais de pompage par paliers réalisés sur le puits P-4 le 26 août 2025, les résultats indiquent une perte de capacité de 65 % par rapport à la capacité initiale mesurée lors de la construction du puits en 2016;

Considérant que, suivant la recommandation, la Municipalité a demandé des propositions pour réaliser les travaux de réhabilitation du puits P-4;

Considérant les offres reçues suivantes;

Samson & Frères Inc.	34 191 \$ plus les taxes
R.J. Lévesque et Fils Itée	49 034 \$ plus les taxes

Considérant l'urgence de réaliser lesdits travaux avant la saison hivernale 2025-2026;

Considérant que le soumissionnaire Samson & Frères Inc. ne peut garantir être en mesure de réaliser les travaux requis avant l'hiver 2026;

Considérant que le soumissionnaire R.J. Lévesque et Fils ltée, quant à lui, est en mesure d'effectuer les travaux à la fin octobre 2025;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accorde à R.J. Lévesque et Fils ltée, un contrat pour les travaux de réhabilitation du puits P-4, au montant de 49 034 \$ plus les taxes, le tout selon la soumission en date du 15 septembre 2025.

179-09-2025

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS D'AQUEDUC, SANITAIRE ET PLUVIAL POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU PROJET L'ESPACE BONNE ENTENTE :**

Considérant que dans le cadre du projet L'Espace Bonne Entente, un nouveau bâtiment d'habitation en commun situé sur la rue Bonne-Entente, la Municipalité a demandé des soumissions pour l'achat d'équipements d'aqueduc, sanitaire et pluvial afin d'assurer le raccordement adéquat aux services municipaux et desservir spécifiquement ce nouveau bâtiment;

Considérant les offres reçues :

Réal Huot Inc.	102 938.99 \$ plus taxes
Wolseley Canada Inc. (Groupe aqueduc)	110 331.00 \$ plus taxes

En conséquence, il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accorde à Réal Huot Inc., un contrat pour l'achat d'équipements d'aqueduc, sanitaire et pluvial dans le cadre des travaux de raccordement du projet L'Espace Bonne Entente, au montant de 102 938.99 \$ plus les taxes, selon la soumission no. 1182871 du 26 septembre 2025.

Que les deniers nécessaires à l'assumption du contrat découlant de cette résolution soient puisés à même le Règlement d'emprunt no. 285-2018 décrétant un emprunt de 871 750 \$ pour le Développement Bonne Entente, étant entré en vigueur le 21 juin 2018.

180-09-2025

**MANDAT À DG3A INC. POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UNE MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE :**

Considérant qu'à la suite d'un diagnostic organisationnel du Service de sécurité incendie de Saint-Bernard, des travaux de mise aux normes sont nécessaires afin de répondre aux nouvelles exigences et améliorer l'efficacité;

Considérant qu'il est souhaitable que la Municipalité soit accompagnée par des professionnels pour réaliser l'étude de faisabilité;

Considérant que la firme d'architecture DG3A Inc. a déjà réalisé ce type d'études pour d'autres services de sécurité incendie, est spécialisée dans ce domaine entre autres et est donc en mesure de répondre à nos besoins spécifiques;

Considérant que l'entreprise DG3A Inc. a déposé une offre de services;

Considérant que la Municipalité a adopté un règlement lui permettant d'opter pour une entente de gré à gré pour un montant inférieur au seuil d'appel d'offres publics;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte de conclure un contrat de gré à gré avec à la firme d'architecture DG3A Inc., pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour une mise aux normes de la caserne incendie de Saint-Bernard, au montant de 27 050 \$ plus les taxes, le tout selon la soumission en date du 29 septembre 2025.

181-09-2025

**APPROBATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À UNE FOURNITURE DE SERVICES POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR APPEL :**

Considérant que la MRC de La Nouvelle-Beauce a mis sur pied un projet de collecte des encombrants sur appel afin d'améliorer les services offerts aux citoyens et d'assurer une meilleure valorisation des matières;

Considérant que la MRC propose aux municipalités locales d'adhérer à ce service régional par la signature d'une entente intermunicipale;

Considérant que ladite entente prévoit que la collecte des encombrants sur appel entrera en vigueur le 1er janvier 2026;

Considérant que la Municipalité juge opportun d'adhérer à cette entente pour offrir ce service à sa population;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard approuve l'entente intermunicipale relative à la collecte des encombrants sur appel avec la MRC de La Nouvelle-Beauce;

Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer ladite entente au nom de la Municipalité;

Que la présente résolution prenne effet immédiatement afin de permettre la mise en œuvre du service dès le 1er janvier 2026.

\_\_\_\_\_  
Francis Gagné, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et greffière-trésorière